



## ANALYSER ET COMPARER LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

**Les certifications professionnelles doivent être pertinentes au niveau national et local tout en permettant une comparabilité internationale**

Les évolutions technologiques et démographiques tendent à remodeler la demande de compétences et de certifications et rendent l'apprentissage tout au long de la vie indispensable tant pour les individus que pour les pays, d'où la pression croissante exercée sur les systèmes d'éducation et de formation européens ces dernières années. L'offre d'enseignement et de formation professionnels (EFP) doit répondre à l'évolution rapide des besoins du marché du travail et mettre en adéquation l'offre de certifications et la demande de compétences. L'amélioration de sa qualité, de sa pertinence et de sa souplesse figure donc au premier plan du cadre d'action 2021-2025 de l'Union en matière d'EFP, qui souligne l'importance de la coopération internationale, de la mobilité des apprenants et des travailleurs et de la reconnaissance des acquis d'apprentissage <sup>(1)</sup>.

Pour soutenir la mise en œuvre de politiques renforçant la transparence et la comparabilité des certifications entre les pays, le Cedefop a réalisé une étude des méthodes d'analyse et de comparaison du profil et du contenu des certifications professionnelles; ces méthodes varient encore largement entre les pays européens <sup>(2)</sup>. Cette note d'information présente les

deux principaux objectifs poursuivis, ainsi que les solutions identifiées et leurs implications pour les chercheurs et les décideurs politiques.



### OBJECTIFS

#### 1. Amélioration de la comparaison des certifications professionnelles

Les certifications professionnelles sont traditionnellement élaborées par les autorités nationales, qui cherchent principalement à répondre à leurs propres besoins aux niveaux national et régional; il est ainsi possible d'établir un dialogue direct entre les utilisateurs et les fournisseurs de certifications, ce qui garantit la pertinence globale de la formation. Récemment, toutefois, cette approche a été remise en question par des changements technologiques radicaux et la mondialisation croissante des marchés du travail et des chaînes d'approvisionnement. Bien qu'utilisées dans un contexte local, les aptitudes et les compétences sont de plus en plus influencées par les tendances mondiales et les appels à une meilleure comparabilité du contenu des programmes et des

<sup>(1)</sup> Le cadre d'action actuel de l'Union en matière d'EFP est essentiellement défini par la nouvelle **stratégie européenne en matière de compétences**, la (toute première) **recommandation du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels**, et la **déclaration d'Osnabrück**, par laquelle les ministres responsables de l'EFP dans les États membres de l'UE, les pays candidats à l'adhésion et les pays de l'EEE, les partenaires sociaux et la Commission européenne ont convenu d'un nouvel ensemble d'actions politiques visant à compléter et à concrétiser la vision et les objectifs stratégiques formulés dans la recommandation du Conseil en matière d'EFP.

<sup>(2)</sup> **Profil**: structure et portée d'une certification; **contenu**: description analytique des différentes composantes d'une certification complète. Une étude a été menée dans dix pays (AT, BG, DK, FI, FR, IE, LT, NL, ES, UK) en vue d'identifier les méthodes possibles et les applications pratiques pour l'analyse et la comparaison des certifications. (Cedefop, 2021, à paraître).

certifications professionnels se multiplient <sup>(3)</sup>. L'étude du Cedefop traite des défis posés par les tensions entre les besoins locaux et les demandes mondiales, et offre des pistes de réflexion à discuter au niveau politique.

**ENCADRÉ 1. ACQUIS D'APPRENTISSAGE (AA) DANS LES DESCRIPTIONS DES CERTIFICATIONS**

Les acquis d'apprentissage permettent une décomposition des certifications en unités plus petites qui peut être utilisée dans différents contextes nationaux. Ils offrent aux acteurs des différents pays une plateforme commune pour l'examen et l'actualisation des certifications. En affinant notre compréhension du contenu des certifications, ils nous aident à les ajuster et les orienter pour qu'elles ouvrent l'accès, en-deçà ou au-delà des frontières, aux marchés du travail et à la formation continue, permettant ainsi aux personnes «d'emporter leurs certifications avec elles».

L'analyse et la comparaison des acquis d'apprentissage permettent de distinguer entre acquis visés et acquis effectifs: elles permettent de comparer les objectifs fixés par les concepteurs d'une certification à ce que l'apprenant est réellement en mesure de faire – tel que le constate, par exemple, son employeur.

Les objectifs énoncés dans les programmes d'études devront toujours être mis en œuvre à travers l'apprentissage et testés en fin de processus dans des situations réelles de travail. Le suivi des écarts entre les acquis d'apprentissage visés et effectifs est indispensable pour mieux adapter les certifications aux besoins réels du marché du travail. Cet effort devra être continu dans la mesure où les besoins évoluent vite et exigent des réponses rapides.

Source: Cedefop (à paraître).

**2. Un meilleur retour d'informations entre le monde du travail et la formation professionnelle**

Ces dernières années, le Cedefop a renforcé sa capacité de veille stratégique sur les besoins en compétences grâce à l'analyse des offres d'emploi en ligne, ce qui permet de produire rapidement des informations détaillées sur l'évolution des tendances du marché du travail et des besoins en compétences des entreprises européennes. Parallèlement, le Cedefop examine l'offre de connaissances, d'aptitudes et de compétences, anticipant les évolutions probables des systèmes de formation professionnelle face aux

<sup>(3)</sup> Comme en témoignent les concours de compétences tels qu'EuroSkills et WorldSkills, il existe un socle d'aptitudes et de compétences professionnelles qui sont partagées et peuvent effectivement être comparées au niveau international. Les travaux méthodologiques du Cedefop dans ce domaine sont réalisés en lien étroit avec WorldSkills.

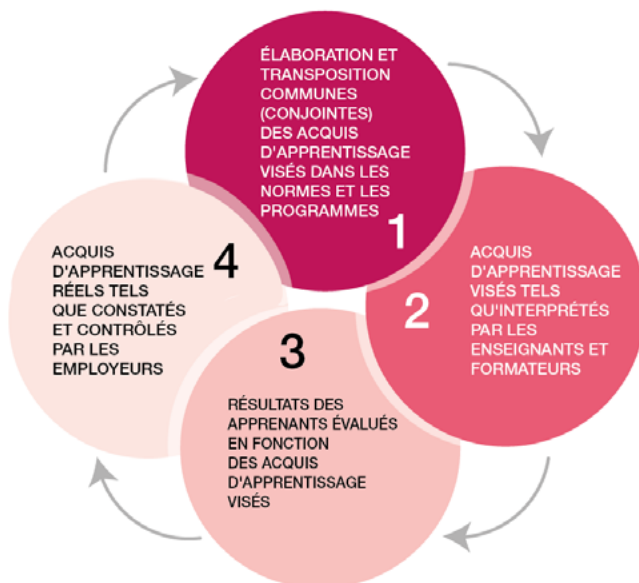
nouveaux défis et aux nouvelles demandes.

La bonne gouvernance et l'assurance qualité dans la formation professionnelle exigent de solides mécanismes de retour d'informations entre les prestataires de formation et les acteurs du marché du travail. Si des efforts importants ont été consentis pour optimiser l'adéquation entre les besoins et l'offre de formation professionnelle, il faudrait encore progresser afin d'obtenir un retour d'informations plus ciblé et plus «granulaire» au niveau des certifications/programmes individuels. Un dialogue plus systématique dans ce domaine entre les prestataires de formation professionnelle et les acteurs du marché du travail peut contribuer à garantir que:

- les acquis d'apprentissage énoncés dans les programmes reflètent étroitement les besoins du marché du travail;
- les objectifs des prestataires de formation soient traduits en compétences individuelles traçables pour les diplômés de la formation professionnelle;
- les expériences des diplômés sur le lieu de travail soient rapportées aux prestataires de formation.

Les travaux du Cedefop sur l'analyse et la comparaison des certifications professionnelles soutiennent directement ce retour d'informations: ils proposent des méthodes pour recueillir l'avis des acteurs du marché du travail sur l'adéquation des certifications, favorisant ainsi une meilleure compréhension du rapport entre les acquis d'apprentissage visés par les systèmes de formation et les acquis réels tels que perçus sur le marché du travail.

FIGURE 1. LE RETOUR D'INFORMATIONS



Source: Cedefop (à paraître).

## COMPRENDRE EN PROFONDEUR LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Pour comprendre le profil et le contenu des certifications, il faut appréhender leurs objectifs et la manière dont elles sont formulées à travers les acquis d'apprentissage <sup>(4)</sup>. Cette approche favorise à la fois la comparaison des certifications en vue d'un apprentissage mutuel et les efforts visant à finaliser le retour d'informations. Une analyse approfondie des acquis d'apprentissage constituant la base des certifications s'impose dans les deux cas.

La cartographie combinée des compétences transversales recensées pour deux professions (les techniciens en informatique et les aides-soignants), réalisée dans dix pays, montre clairement que les certifications délivrées au niveau national ont en commun un nombre considérable d'aptitudes et de compétences. Cela prouve que les certifications professionnelles délivrées dans différents pays répondent à peu près aux mêmes besoins de compétences. Dans le même temps, la comparaison a révélé des variations considérables dans la manière dont les pays décrivaient ces compétences transversales. Si la plupart d'entre eux mettaient l'accent sur les acquis d'apprentissage tels qu'«interagir avec les autres» ou «respecter les mesures de sécurité dans les pratiques professionnelles», seuls quelques-uns mentionnaient «faire preuve de curiosité» ou «maîtriser des langues étrangères».

En outre, chaque pays aborde différemment les compétences spécifiques d'une profession. Certains utilisent de longues listes détaillées de compétences techniques à maîtriser; d'autres se réfèrent à des compétences professionnelles et techniques plus larges, ce choix reposant sur l'idée que l'évolution technique est inévitable et impossible à prévoir dans le détail. La comparaison des dix pays illustre la nécessité et la difficulté d'équilibrer les compétences professionnelles et transversales, et laisse entrevoir comment les différentes approches nationales peuvent soutenir l'évolution à venir.

Le Cedefop conclut que des progrès sont à réaliser dans les domaines suivants:

- poursuite du développement des systèmes de référence permettant l'analyse et la comparaison dans et entre les pays, à différents niveaux;
- promotion d'une utilisation globale plus systématique de l'approche fondée sur les acquis d'apprentissage, à travers une structure convenue conjointement et un large partage des données;
- accord entre les pays sur un format commun en

vue de l'utilisation des acquis d'apprentissage dans les descriptions des certifications;

- exploration de la collecte automatisée des données, permettant de renforcer l'analyse et la comparaison.

Certaines de ces exigences sont examinées ci-dessous.

## DÉTERMINER LES POINTS DE RÉFÉRENCE

Pour comparer les acquis d'apprentissage figurant dans les certifications nationales et identifier leurs similitudes et leurs différences, les pays doivent être en mesure de les cartographier par rapport à un point de référence commun. L'étude du Cedefop a examiné différents systèmes de référence existants et a évalué leurs points forts et leurs limites, toujours sur la base des deux professions susmentionnées et dans les dix pays. Le but était d'identifier le système de référence le mieux adapté pour appréhender le profil général des certifications tout en fournissant des informations détaillées sur les différents types de compétences incluses: compétences spécifiques d'une profession ou compétences transversales. Les systèmes suivants ont été considérés:

- ESCO, classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions, multilingue (version 1);
- O\*NET, réseau américain d'information sur les professions et principale source de renseignements professionnels;
- WorldSkills standards specifications (WSSS), utilisés comme référence pour le concours WorldSkills;
- le modèle VQTS (Vocational qualification transfer system), matrices de compétences développées et appliquées dans une série de projets financés par l'UE.

La comparaison des deux professions dans dix pays a montré qu'ESCO convient actuellement le mieux à l'analyse et à la comparaison des certifications professionnelles et peut servir de «plateforme de traduction» pour les comparer et déterminer leur adéquation aux besoins du marché du travail. Disponible dans 27 langues, la classification ESCO est donc dans une position privilégiée pour la comparaison des certifications nationales. En faisant la distinction entre compétences transversales et compétences spécifiques d'une profession, elle offre une granularité conceptuelle qui facilite l'analyse et la comparaison détaillées.

<sup>(4)</sup> Voir l'encadré n° 1.

Le Cedefop a toutefois conclu que, pour le moment, aucun point de référence unique ne saurait répondre à toutes les attentes. Si les approches comme celles d'ESCO et d'O\*NET offrent une bonne base de départ, quelques ajustements pour traiter toutes les tâches requises sont nécessaires <sup>(6)</sup>. D'autres systèmes de référence, comme WSSS, pourraient compléter le cas échéant. Dans tous les cas, un point de référence devrait uniquement faire office de «plateforme de traduction» terminologique et ne devrait pas avoir de fonction normative ni être utilisé comme une norme. À suivre...

## SOURCES DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES NATIONALES

Les certifications nationales sont de plus en plus décrites sur la base des acquis d'apprentissage; des progrès notables ont été réalisés au cours de la dernière décennie. Mais ces descriptions ne se prêtent pas toujours à l'analyse et à la comparaison, car elles varient en termes de structure, de longueur et de niveau de détail.

L'étude du Cedefop a montré, par exemple, que pour les techniciens informatiques, cinq des pays où cette profession a été étudiée (IE, ES, AT, FI, UK) considéraient la connaissance des services de cryptage comme essentielle; cinq autres (BG, DK, FR, LT, NL) ne l'avaient pas incluse dans leurs descriptions des certifications. De même, cinq pays estimaient que les techniciens informatiques devaient être capables de gérer les services d'hébergement de messagerie électronique de manière autonome (BG, IE, ES, AT, FI), tandis que cinq autres ne mentionnaient pas cette exigence (DK, FR, LT, NL, UK).

Si l'absence d'un format de description commun est un frein à l'analyse et à la comparaison, le développement inégal des bases de données des certifications nationales empêche le renforcement des méthodologies. L'accès aux données sur les certifications et leur comparabilité restent donc limités en raison de l'utilisation de formats de données incompatibles <sup>(6)</sup> et d'une couverture incomplète.

<sup>(6)</sup> Le principal atout d'ESCO réside dans son approche très détaillée des aptitudes et des compétences, couvrant tous les secteurs pertinents du marché du travail européen. O\*Net a été développé pour le marché du travail américain. Son point fort réside dans les mises à jour fréquentes et régulières, qui garantissent un degré de pertinence élevé pour les utilisateurs.

<sup>(6)</sup> La mise à jour 2017 de la recommandation établissant le cadre européen des certifications (CEC) comprend une annexe (VI) sur les modalités de partage des données relatives aux certifications en Europe. Sa mise en œuvre continue favorisera directement les progrès dans ce domaine.

À condition que des mesures soient prises, ces faiblesses peuvent être transformées en atouts et permettre une analyse et une comparaison beaucoup plus poussées des certifications dans toute l'Europe. Pour améliorer les méthodologies et les mettre à la disposition d'un plus grand nombre d'acteurs concernés, il est essentiel de convenir d'un format commun de description des certifications: cela renforcerait la transparence globale des certifications et permettrait aux apprenants, aux employés et aux employeurs de bien comprendre le contenu et le profil des certifications. Ce format commun pourrait être fondé sur les caractéristiques de l'**Europass-Supplément au certificat** <sup>(7)</sup> et viendrait étayer l'analyse et la comparaison automatisées des certifications <sup>(8)</sup>.

## OUTILS

### 1. Analyse automatisée des certifications

Pour être évolutives à l'avenir, l'analyse et la comparaison des certifications doivent s'appuyer sur des outils numériques, notamment l'intelligence artificielle. Un outil numérique facilitant l'analyse et la comparaison automatisées des acquis d'apprentissage des certifications professionnelles apporterait une valeur ajoutée, mais toutes les conditions ne sont pas actuellement réunies pour mettre en œuvre cette approche. Des formats de données incompatibles et des différences importantes dans la structuration du contenu empêchent l'utilisation de processus automatisés. Si l'apprentissage automatique (intelligence artificielle) pourrait aider à surmonter certains de ces problèmes, il exigerait un investissement initial considérable en termes de temps et de ressources. Mais compte tenu de la poursuite du déploiement des bases de données nationales et dans l'éventualité d'un accord sur les formats de données et les modèles de présentation, il existe des possibilités importantes en ce qui concerne l'analyse automatisée.

Un projet pilote a été lancé en 2020 pour tester une mise en relation automatique des données sur les certifications avec ESCO. Les expériences menées jusqu'à présent dans le cadre de ce projet semblent concorder avec les tests du Cedefop et permettront de mieux comprendre les conditions nécessaires à l'analyse et à la comparaison automatiques.

<sup>(7)</sup> Ce document complète l'Europass-Curriculum vitae (CV) en permettant une description plus détaillée de la finalité et du niveau de la certification d'une personne, y compris ses acquis d'apprentissage, et en fournissant des informations sur le système éducatif où cette certification a été délivrée.

<sup>(8)</sup> Un groupe de travail technique, mandaté par le groupe consultatif pour le CEC, sera mis en place en septembre 2021 pour assurer le suivi de ce point.

## 2. Retour d'informations des employeurs

Les enquêtes d'opinion menées auprès des employeurs en vue de collecter leurs avis sur la pertinence des certifications sur le marché du travail, constituent un moyen prometteur de recueillir des données sur l'offre de formation professionnelle et de contribuer à finaliser le retour d'informations entre les acteurs du marché du travail et les prestataires de formation. Ces enquêtes, si elles sont utilisées de manière ciblée, peuvent donner une idée du niveau de satisfaction des employeurs à l'égard des diplômés de la formation professionnelle qu'ils ont recrutés et des acquis d'apprentissage qu'ils apportent sur le lieu de travail. Les employeurs sont les observateurs les mieux placés et les meilleurs analystes du lien entre les acquis d'apprentissage visés et réels.

L'étude du Cedefop a permis d'élaborer un prototype d'enquête d'opinion auprès des employeurs sur les prestataires de formation professionnelle: elle concernait les deux professions également utilisées pour tester les points de référence (aide-soignant et technicien en informatique) et a été menée sous la forme de trois questionnaires distincts adressés aux établissements de formation professionnelle, aux diplômés et aux employeurs de deux pays (Lituanie et Pays-Bas). Les personnes interrogées ont été invitées à répondre à des questions concernant un certain nombre de compétences (en se fondant sur la comparaison des points de référence existants) et à évaluer dans quelle mesure le programme de formation avait réellement doté les diplômés de ces compétences.

Les répondants ont pour la plupart estimé que la structure et le niveau de détail de la description des ensembles de compétences étaient satisfaisants. Leurs réponses montrent clairement l'importance pour eux de disposer d'un point de référence fondé sur les acquis d'apprentissage pour juger et évaluer correctement les compétences professionnelles des diplômés.

## APPLICATIONS POTENTIELLES

Les travaux dans ce domaine s'inscrivent dans le cadre d'études à plus long terme menées par le Cedefop sur l'évolution du contenu et du profil des certifications professionnelles. Des initiatives récentes, telles que l'analyse et la comparaison des programmes de formation professionnelle dans le cadre du projet «Future of VET», ont livré un premier aperçu encourageant sur la faisabilité de cette dé-

marche. Pour poursuivre ce travail, les méthodes et approches présentées dans ce résumé doivent toutefois être développées plus avant. L'étude actuelle, qui prépare le terrain pour l'analyse et la comparaison des certifications professionnelles, met en lumière à la fois les possibilités et les défis.

- L'analyse et la comparaison requièrent de solides points de référence au niveau terminologique et conceptuel. ESCO offre un large éventail de professions et une approche multilingue, mais aurait besoin d'être simplifiée ou combinée à d'autres points de référence aux fins des enquêtes de satisfaction des employeurs.
- Le renforcement des méthodes d'analyse et de comparaison des certifications peut être largement amélioré par l'utilisation accrue des bases de données des certifications et, surtout, par un accord sur des formats de données communs et leur mise en œuvre, ainsi que l'élaboration d'un modèle commun de présentation des acquis d'apprentissage. Ces étapes pourraient se révéler décisives pour lever les obstacles à une analyse (partiellement) automatisée.
- L'analyse et la comparaison des certifications professionnelles reposent sur la qualité et la couverture de la description des acquis d'apprentissage, d'où la nécessité de poursuivre un dialogue approfondi et le partage d'expériences. Les parties prenantes nationales décident de l'équilibre et de la combinaison entre les connaissances, les aptitudes et les compétences figurant dans une certification, mais la description et le partage de ces composantes doivent s'appuyer sur un modèle commun et convenu, notamment en ce qui concerne la longueur, la structure et la terminologie. Même si le contenu des certifications nationales variera toujours d'un pays à l'autre, les apprenants et les employeurs doivent pouvoir comprendre les certifications proposées dans un État membre donné et les comparer à celles d'un autre État membre. Selon la qualité des descriptions des acquis d'apprentissage, les autorités nationales pourront apprendre les unes des autres et ainsi améliorer l'ensemble des qualifications nationales.

Cette première exploration des méthodes d'analyse et de comparaison des certifications offre un tremplin pour les recherches à venir dans un certain nombre de domaines, notamment le soutien à la transparence et à la reconnaissance des certifications. Elle pourra aussi jouer un rôle important dans l'élaboration des profils professionnels de base européens <sup>(9)</sup>, comme l'ont confirmé en 2020 la recommandation en matière d'EFP et la déclaration d'Osnabrück.

---

<sup>(9)</sup> Annoncés dans la stratégie européenne en matière de compétences en 2020, page 13, note de bas de page n° 33.